

Les conditions financières pour la scolarité tiennent compte des ressources des familles. Pour valider la tranche à laquelle les familles correspondent, il est indispensable de fournir une copie du dernier avis d'imposition. Sans ce justificatif, les tarifs de la tranche A seront appliqués.

* **Mode de calcul des tranches : Revenu fiscal de référence divisé par le nombre de part**

En signant le contrat de scolarisation, les familles s'engagent à respecter le règlement financier de l'établissement

ELEMENTS DE CONTRIBUTION FINANCIERE

Frais de dossier à verser à l'inscription (non remboursables)	25,00
1er Acompte selon la tranche de facturation Date d'encaissement : mi-juillet	EXTERNE : 80,00
	DEMI-PENSION 4 repas : 150,00

MATERNELLE

Tranche de facturation *	A	B	C	D	E
	supérieur à 10 134	de 7 318 à 10 133	de 5 065 à 7 317	de 3 938 à 5 064	inférieur à 3 937
EXTERNE					
Contribution des Familles/mois <i>9 mensualités (octobre à juin)</i>	81 €/mois	67 €/mois	61 €/mois	56 €/mois	52 €/mois
DEMI-PENSIONNAIRE					
Contribution des Familles et demi-pension/mois <i>9 mensualités (octobre à juin)</i>	158 €/mois	144 €/mois	138 €/mois	133 €/mois	129 €/mois

ELEMENTAIRE

Tranche de facturation *	A	B	C	D	E
	supérieur à 10 134	de 7 318 à 10 133	de 5 065 à 7 317	de 3 938 à 5 064	inférieur à 3 937
EXTERNE					
Contribution des Familles/mois <i>9 mensualités (octobre à juin)</i>	85 €/mois	78 €/mois	67 €/mois	62 €/mois	57 €/mois
DEMI-PENSIONNAIRE					
Contribution des Familles et demi-pension/mois <i>9 mensualités (octobre à juin)</i>	162 €/mois	155 €/mois	144 €/mois	139 €/mois	134 €/mois

AUTRES ELEMENTS DE FACTURATION OPTIONNELLE

Repas occasionnel	6,00	
Renouvellement carte self (perdue, dégradée ...)	5,00	
ETUDE / GARDERIE	Etude (effectif limité) - Forfait annuel	400,00
	Garderie matin - Forfait annuel	259,00
	Garderie matin Occasionnelle	3,45
	Garderie soir - Forfait annuel	400,00
	Garderie soir Occasionnelle	4,45
Assurance scolaire Saint Christophe	8,13	
Adhésion à l'APEL (en cas de refus d'adhésion, merci de formuler la demande par écrit)	27,60	

LES REMISES

Remise famille nombreuse (sur contribution des familles, hors pension et demi-pension)	2 enfants	5%	Par enfant
	3 enfants	10%	dans
	4 enfants et +	15%	l'établissement

PARRAINAGE

Parrainer une famille déclenche une remise de 10 % sur la contribution des familles du parrain de l'enfant ayant le niveau de formation le plus élevé (plafonnée à 30 %)

Les conditions financières pour la scolarité des collégiens tiennent compte des ressources des familles. Pour valider la tranche à laquelle les familles correspondent, il est indispensable de fournir une copie du dernier avis d'imposition. Sans ce justificatif, les tarifs de la tranche A seront appliqués.

**Mode de calcul des tranches : Revenu fiscal de référence divisé par le nombre de part*

En signant le contrat de scolarisation, les familles s'engagent à respecter le règlement financier de l'établissement

ELEMENTS DE CONTRIBUTION FINANCIERE

Frais de dossier à verser à l'inscription (non remboursables)		25,00
1 ^{er} Acompte (Défini en fonction du régime) Date d'encaissement : mi-juillet	EXTERNE :	110,00
	DEMI-PENSION 4 repas :	180,00
	DEMI-PENSION 5 repas :	200,00
	INTERNE :	500,00

SCOLARITE / DEMI-PENSION / PENSION

Tranche de facturation *	A	B	C	D	E
	supérieur à 10 134	de 7 318 à 10 133	de 5 065 à 7 317	de 3 938 à 5 064	inférieur à 3 937
EXTERNE					
Contribution des Familles/mois <i>9 mensualités (octobre à juin)</i>	117 €/mois	105€/mois	95 €/mois	85 €/mois	64 €/mois
DEMI-PENSIONNAIRE 4 JOURS					
Contribution des Familles et demi-pension/mois <i>9 mensualités (octobre à juin)</i> <small>(Déduction faite de la prise en charge du Conseil Général soit 144 €)</small>	195 €/mois	183 €/mois	173 €/mois	163 €/mois	142 €/mois
DEMI-PENSIONNAIRE 5 JOURS					
Contribution des Familles et demi-pension/mois <i>9 mensualités (octobre à juin)</i> <small>(Déduction faite de la prise en charge du Conseil Général soit 180 €)</small>	214 €/mois	202 €/mois	192 €/mois	182 €/mois	161 €/mois
INTERNE					
Contribution des Familles et pension/mois <i>9 mensualités (octobre à juin)</i> <small>(Déduction faite de la prise en charge du Conseil Général soit 324 €)</small>	542 €/mois	530 €/mois	520 €/mois	510 €/mois	489 €/mois

AUTRES ELEMENTS DE FACTURATION

lpad (location, assurance, logiciels, ...) adhésion obligatoire en 6ème à partir de la rentrée 2019	165,00
--	--------

AUTRES ELEMENTS DE FACTURATION OPTIONNELLE

Repas occasionnel (déduction faite de la prise en charge Conseil Général soit 1 € / repas)	5,50
Transport bus PARIS/SAINT-LOUIS et SAINT-LOUIS/PARIS - Forfait annuel (Place d'Italie à l'école Saint-Louis, accompagné d'un éducateur)	985,00
Renouvellement carte self (perdue, dégradée ...)	5,00
Etude dirigée (coût annuel)	335,00
Assurance scolaire Saint Christophe	8,13
Adhésion à l'APEL (en cas de refus d'adhésion, merci de formuler la demande par écrit)	27,60

LES REMISES

Remise famille nombreuse (sur contribution des familles, hors pension et demi-pension)	2 enfants	5%	Par enfant dans l'établissement
	3 enfants	10%	
	4 enfants et +	15%	

PARRAINAGE

Parrainer une famille déclenche une remise de 10 % sur la contribution des familles du parrain de l'enfant ayant le niveau de formation le plus élevé (plafonnée à 50 %)
--

Les conditions financières pour la scolarité tiennent compte des ressources des familles. Pour valider la tranche à laquelle les familles correspondent, il est indispensable de fournir une copie du dernier avis d'imposition. Sans ce justificatif, les tarifs de la tranche A seront appliqués.

* **Mode de calcul des tranches : Revenu fiscal de référence divisé par le nombre de part**

En signant le contrat de scolarisation, les familles s'engagent à respecter le règlement financier de l'établissement

ELEMENTS DE CONTRIBUTION FINANCIERE

Frais de dossier à verser à l'inscription (non remboursables)		25,00
1 ^{er} Acompte (Défini en fonction du régime) Date d'encaissement : mi-juillet	EXTERNE :	130,00
	DEMI-PENSION 5 repas :	250,00
	INTERNE :	580,00

SCOLARITE / DEMI-PENSION / PENSION

Tranche de facturation *	A	B	C	D	E
	supérieur à 10 134	de 7 318 à 10 133	de 5 065 à 7 317	de 3 938 à 5 064	inférieur à 3 937
EXTERNE					
Contribution des Familles/mois <i>9 mensualités (octobre à juin)</i>	141 €/mois	121 €/mois	103 €/mois	88 €/mois	74 €/mois

DEMI-PENSIONNAIRE					
Contribution des Familles et demi-pension/mois <i>9 mensualités (octobre à juin)</i>	255 €/mois	235 €/mois	217 €/mois	202 €/mois	188 €/mois
INTERNE					
Contribution des Familles et pension/mois <i>9 mensualités (octobre à juin)</i>	593 €/mois	573 €/mois	555 €/mois	540 €/mois	526 €/mois

AUTRES ELEMENTS DE FACTURATION

lpad (location, assurance, logiciels, ...) adhésion obligatoire en 2nd à partir de la rentrée 2019	215,00
---	--------

AUTRES ELEMENTS DE FACTURATION OPTIONNELLE

Repas occasionnel	6,50
Transport bus PARIS/SAINT-LOUIS et SAINT-LOUIS/PARIS - Forfait annuel (Place d'Italie à l'école Saint-Louis, accompagné d'un éducateur)	985,00
Renouvellement carte self (perdue, dégradée ...)	5,00
Etude dirigée (coût annuel)	335,00
Assurance scolaire Saint Christophe	8,13
Adhésion à l'APEL (en cas de refus d'adhésion, merci de formuler la demande par écrit)	27,60

LES REMISES

Remise famille nombreuse (sur contribution des familles, hors pension et demi-pension)	2 enfants	5%	Par enfant dans l'établissement
	3 enfants	10%	
	4 enfants et +	15%	

PARRAINAGE

Parrainer une famille déclenche une remise de 10 % sur la contribution des familles du parrain de l'enfant ayant le niveau de formation le plus élevé (plafonnée à 50 %)
--

La spécificité de la section hôtelière implique un certain nombre de repas durant la semaine (obligatoire lors des Travaux Pratiques):

Bac Professionnel, Bac Technologique : **5 repas / semaine** - Mise à Niveau : **3 repas / semaine**

BTS 1ère année et BTS 2ème année (option cuisine) : **2 repas / semaine**

Tout repas consommé en dehors du forfait fera l'objet d'une facturation au prix d'un repas occasionnel

En signant le contrat de scolarisation, les familles s'engagent à respecter le règlement financier de l'établissement

ELEMENTS DE CONTRIBUTION FINANCIERE

Frais de dossier à verser à l'inscription (non remboursables)	25,00						
1^{er} Acompte (Défini en fonction du Régime et de la Formation)	Date d'encaissement : mi-juillet						
SCOLARITE / DEMI-PENSION / PENSION (Les tarifs sont annuels et tiennent compte des périodes de stages)	<table border="1"> <tr> <td></td> <td align="center">Demi-Pensionnaire</td> <td align="center">Interne</td> </tr> </table>		Demi-Pensionnaire	Interne			
	Demi-Pensionnaire	Interne					
Frais de scolarité/mois 9 mensualités (octobre à juin) Dont 1 426,00 € de Contribution des Familles	<table border="1"> <tr> <td></td> <td align="center">244 €/mois</td> <td align="center">543 €/mois</td> </tr> <tr> <td align="right">1er Acompte</td> <td align="center">230,00</td> <td align="center">520,00</td> </tr> </table>		244 €/mois	543 €/mois	1er Acompte	230,00	520,00
	244 €/mois	543 €/mois					
1er Acompte	230,00	520,00					
BAC PROFESSIONNEL (2ND+1ERE+TERMINALE)							
Frais de scolarité/mois 9 mensualités (déduction faite de l'acompte) Dont 1 426,00 € de Contribution des Familles	<table border="1"> <tr> <td></td> <td align="center">256 €/mois</td> <td align="center">581 €/mois</td> </tr> <tr> <td align="right">1er Acompte</td> <td align="center">240,00</td> <td align="center">550,00</td> </tr> </table>		256 €/mois	581 €/mois	1er Acompte	240,00	550,00
	256 €/mois	581 €/mois					
1er Acompte	240,00	550,00					
BAC TECHNOLOGIQUE (1ERE et TERMINALE)							
Frais de scolarité/mois 9 mensualités (déduction faite de l'acompte) Dont 2 004,00 € de Contribution des Familles	<table border="1"> <tr> <td></td> <td align="center">253 €/mois</td> <td align="center">618 €/mois</td> </tr> <tr> <td align="right">1er Acompte</td> <td align="center">235,00</td> <td align="center">580,00</td> </tr> </table>		253 €/mois	618 €/mois	1er Acompte	235,00	580,00
	253 €/mois	618 €/mois					
1er Acompte	235,00	580,00					
MISE A NIVEAU							
Frais de scolarité/mois 9 mensualités (déduction faite de l'acompte) Dont 2 344,00 € de Contribution des Familles	<table border="1"> <tr> <td></td> <td align="center">270 €/mois</td> <td align="center">652 €/mois</td> </tr> <tr> <td align="right">1er Acompte</td> <td align="center">250,00</td> <td align="center">620,00</td> </tr> </table>		270 €/mois	652 €/mois	1er Acompte	250,00	620,00
	270 €/mois	652 €/mois					
1er Acompte	250,00	620,00					
BTS							

AUTRES ELEMENTS DE FACTURATION

Ipad (location, assurance, logiciels, ...) adhésion obligatoire en 2nd à partir de la rentrée 2019	215,00
---	--------

AUTRES ELEMENTS DE FACTURATION OPTIONNELLE

Repas occasionnel	6,50
Transport bus PARIS/SAINT-LOUIS et SAINT-LOUIS/PARIS - Forfait annuel (Place d'Italie à l'école Saint-Louis, accompagné d'un éducateur)	985,00
Renouvellement carte self (perdue, dégradée ...)	5,00
Assurance scolaire Saint Christophe	8,13
Adhésion à l'APEL (en cas de refus d'adhésion, merci de formuler la demande par écrit)	27,60

LES REMISES

Remise famille nombreuse (sur contribution des familles, hors pension et demi-pension)	2 enfants	5%	Par enfant dans l'établissement
	3 enfants	10%	
	4 enfants et +	15%	

PARRAINAGE

Parrainer une famille déclenche une remise de 10 % sur la contribution des familles du parrain de l'enfant ayant le niveau de formation le plus élevé (plafonnée à 50 %)
--